



Mairie de  
**Golfech**

## REGELEMENT INTERIEUR ALSH « Les p'tites graines »

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accueille uniquement les enfants fréquentant l'école de GOLFECH et se situe dans les locaux « garderie » de l'école de GOLFECH.

Le mode de gestion proposé par la commune de Golfech s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (PEDT) et d'un projet éducatif de structure.

Le présent Règlement Intérieur définit les conditions d'organisation du service proposé aux familles.

### CONDITIONS D'ADMISSION

L'Accueil de Loisirs peut accueillir les enfants dès l'âge 3 ans révolus le premier jour de la période réservée et sont acceptés jusqu'au mois d'août suivant la fin du CM2.

Dans le cas d'une ouverture aux adolescents, les jeunes seront accueillis de la scolarisation en 6ème jusqu'à leurs 13 ans.

Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles : 32 maternelles, 36 primaires et 12 adolescents (dans le cas de l'ouverture du secteur ados). Si cela était nécessaire, une priorité serait accordée aux familles dont les deux parents travaillent. Les demandes seront prises en compte dans l'ordre de leur inscription, la date d'arrivée du dossier faisant foi.

Pour les enfants présentant des problèmes de santé et nécessitant un accueil particulier, une réunion entre l'équipe de direction et les parents sera organisée afin d'adapter l'accueil de l'enfant.

### MODALITES D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente l'ALSH (vacances) vous devez avoir rempli la fiche d'inscription commune cantine/garderie/ALSH

Ce dossier est valable pour l'année scolaire en cours. Tout enfant présent sur l'ALSH doit être au préalable à jour du dossier d'inscription, notamment avant toute modalité de réservation.

**L'équipe de direction refusera tout enfant dont le dossier d'inscription ne serait pas complet ou à jour.**

Le dossier de pré-inscription comprend :

#### **Une fois par année scolaire :**

- Une fiche de renseignements de la famille, à compléter
- Une fiche sanitaire complétée et une copie des vaccinations ou en l'absence de vaccination, un certificat médical de contre-indication est à fournir
- Une attestation d'assurance extra-scolaire
- En cas d'allergie ou de problèmes médicaux spécifiques, la photocopie du Protocole d'Accompagnement Individuel (PAI) / le certificat médical est OBLIGATOIRE accompagné de l'ordonnance et des médicaments (boîte originale et notice incluse)
- Une attestation ou un justificatif employeur des deux parents exerçant une activité professionnelle.

#### **Avant chaque vacance :**

- Un formulaire d'inscription de la période (un formulaire par vacances)

**Pour les vacances scolaires, les inscriptions commencent environ trois semaines avant le début de celle-ci.**

**ATTENTION les formulaires papier ne seront plus distribués dans les cartables. Un SMS et / ou un mail vous avertira de l'ouverture des inscriptions. Les formulaires d'inscription de la période seront à retirer auprès des responsables de l'ALSH (Hélène VERVEY ou Laure AURIERES) ou sur le site de la Mairie de GOLFECH.**

Une plaquette d'information sera affichée à l'école et sur les panneaux d'affichages des garderies.

Les plannings d'activités sont également disponibles pour les familles qui en font la demande.

Les inscriptions se font soit :

- En journée complète avec repas
- En demi journée avec repas
- En demi journée sans repas

#### FONCTIONNEMENT DE L' ALSH

L'ALSH est ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, hors jours fériés, **sauf aux vacances de Noël et au mois d'Aout.**

#### ARRIVEE ET DEPART DES ENFANTS

##### **Arrivée :**

- Les enfants présents en matinée ou toute la journée sont accueillis entre 7h30 et 9h00
- L'accueil des enfants, accueillis en après-midi avec repas, se fera entre 11h45 et 12h00
- L'accueil des enfants, accueillis en après-midi sans repas, se fera entre 13h15 et 13h45

Les personnes accompagnantes doivent conduire physiquement l'enfant jusqu'au point d'accueil. Les parents devront signaler à l'animateur présent tout problème susceptible de gêner l'enfant pendant sa journée au centre.

##### **Départ :**

- Le départ des enfants, accueillis en matinée sans repas, devra se faire entre 11h45 et 12h00
- Le départ des enfants, accueillis en matinée avec le repas, devra se faire entre 13h15 et 13h45
- Le départ des enfants, accueillis en journée complète, se fera entre 16h00 et 18h30

**Il sera demandé la carte d'identité à toute personne autre que les parents venant récupérer les enfants.**

#### PROJET PEDAGOGIQUE

L'accueil de loisirs est un espace qui permet à l'enfant, quel que soit son âge, de gérer son temps de loisirs selon son rythme et ses besoins du moment.

Le projet pédagogique de la structure est à la disposition des familles pour consultation.

#### SANTE ET SOINS DE L'ENFANT

L'état physique de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité.

**Le service n'est pas autorisé à administrer de médicaments sauf si l'enfant fait l'objet d'un PAI** (copie du PAI à fournir au dossier). Dans ce cas précis, les médicaments seront remis à l'équipe de direction dans leur emballage d'origine avec la notice, comportant les nom et prénom de l'enfant.



## DEPLACEMENTS

Les enfants peuvent effectuer fréquemment des déplacements (à pied, en bus...). Pour chaque déplacement effectué, le responsable légal en sera informé par affichage et/ou plaquette d'information.

## DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités, des photos ou vidéos peuvent être réalisées et utilisées à des fins pédagogiques (non commerciales) et de communication des services de la commune de GOLFECH. En cas d'accord figurant dans le dossier d'inscription, aucun recours ultérieur ne pourra être exercé en cas de publication de ces images.

## OBJETS PERSONNELS

Aucun jeu personnel, ni objet dangereux, ni objet de valeur, ni téléphone pouvant se détériorer ou se perdre ne pourra être accepté en garderie

## TARIFS

Les tarifs se font en fonction du quotient familial. Si ce dernier n'est pas fourni, le tarif maximum sera appliqué.

QF	Journée avec repas	½ journée sans repas	½ journée avec repas
0 à 499 (50% du tarif max)	2.80€	0,25€	2,55€
500 à 699	3.00€	0,30€	2,70€
700 à 799	3.20€	0,35€	2,82€
800 à 999	3,50€	0,40€	3.10€
1000 à 1399	3,80€	0,45€	3,35€
< 1400	4.00€	0.50€	3.50€

**Toute inscription sur les temps d'animation (1/2 journées, journées) non décommandées 48 heures à l'avance, jours ouvrables, sera facturée au prix réel de la journée soit 19€ (sauf maladie justifiée par un certificat médical). : OBJETS PERSONNELS**

## PAIEMENT

Editée chaque mois, la facture prend en compte la réservation et le temps de présence de l'enfant.